

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 17 MARS 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 17 mars 2021*

Aujourd'hui, à quinze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 65 Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.